



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 26 MARS 2018

Le **lundi 26 mars 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 19 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Étaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Cécile JOURDAINNE, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Franck LEBRET, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Jean Marie ALINE à Patricia LEFEBVRE, Juanita AUGUSTIN à Vincent SGARLATA

Absent(s) non excusé(s):

Amandine TAVARES GOMES

Absent(s) excusé(s):

Robin DAVID

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 26 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
24	28	pour: 26 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

BUDGET ANNEXE ZAC DE LA HAUTEVILLE - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - CM/18/038

Il est rappelé au conseil municipal, que celui-ci doit délibérer sur le compte de gestion établi par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair, préalablement au vote du compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier, selon la décision du Conseil d'Etat n°65013 du 3/11/1989 « Gérard Ecorcheville ».

Après examen du compte de gestion, il est constaté la concordance des comptes avec ceux du compte administratif du budget annexe Zac de la Hauteville, il convient donc de voter le compte de gestion.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion de l'exercice 2017 établi par Madame RUFFE, la Trésorière de Duclair.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévision budgétaires totales	3 891 866,00	4 147 271,00	8 039 137,00
Titres de recettes émis	2 469 777,12	2 514 552,82	4 984 329,94
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	2 469 777,12	2 514 552,82	4 984 329,94
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	3 891 866,00	4 147 271,00	8 039 137,00
Mandats émis	1 908 932,62	2 531 716,11	4 440 648,73
Annulations de mandats	0,00	5 986,54	5 986,54
Dépenses nettes	1 908 932,62	2 525 729,57	4 434 662,19
RESULTAT DE D'EXERCICE			
Excédent	560 844,50		549 667,75
Déficit		11 176,75	

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 VU la circulaire NOR : BUDE1302105J du 13/09/2012 relative aux comptes de gestion et financiers des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements de santé.

CONSIDERANT, le tableau susmentionné présentant les résultats du compte de gestion.

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2017.

CONSTATE les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2017, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DECIDE d'approuver le compte de gestion 2017.

Fait au Trait, le 28 mars 2018

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

